



CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN TERRITORIAL - SESSION 2016

Spécialité «METIERS DU SPECTACLE»

ÉPREUVE DE RAPPORT

NOTE OBTENUE : 16 / 20

TECHNIVILLE
Secteur événementiel des services culturels

14 avril 2016

Objet : Rapport technique sur les conditions d'organisation d'un spectacle son et lumière.

A l'attention du Directeur Général des Services.

Dans une commune comme TECHNIVILLE, riche de 15000 habitants, d'entreprises plus ou moins grandes, d'associations et d'autres acteurs locaux, située dans une région viticole, il apparaît intéressant de créer une manifestation de type son et lumière sur la thématique de la vigne et du vin, pouvant accueillir au moins 2500 personnes.

En effet créer un événement culturel d'envergure avec la participation active non seulement de l'ensemble des membres et partenaires de la collectivité, mais aussi de ses habitants et de ses entreprises, le tout dans le respect du cadre réglementaire, semble un projet intéressant pour le rayonnement de TECHNIVILLE. Effectivement en établissant le budget prévisionnel, et surtout son optimisation, que ce soit par les subventions régionales, le mécénat, voire le sponsoring, tout cela dans le respect du cadre réglementaire, et en organisant scrupuleusement cette manifestation, permettra à la collectivité de TECHNIVILLE de fédérer l'ensemble de ses acteurs autour d'un événement aux retombées multiples tant pour la commune elle-même, que ces différents acteurs.

1) Budget prévisionnel et optimisation de celui-ci

1.a) Il semble judicieux de se rapprocher du conseil régional afin de solliciter une demande de subvention dans le but de pouvoir réduire le coût de l'organisation de la manifestation dans un premier lieu. De plus certaines régions, comme la Bretagne, proposent un système supplémentaire de prime lorsque la commune réussit à mobiliser des donateurs de sa commune, que ce soit des particuliers ou des entreprises et dans le cadre d'une subvention déjà établie. En effet cette prime de 10% (dans la limite de 15000 euros par tranche de subvention) est accordée à la commune si elle réussit à collecter au moins 1% du montant total des travaux auprès de particuliers et d'entreprises. Non seulement la collectivité y gagne financièrement, mais ce dispositif permet également de mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet de valorisation du patrimoine, comme le lieu où pourrait se dérouler la manifestation, au cœur du vignoble. Dans la même idée il serait intéressant de se tourner aussi vers le mécénat, voire le sponsoring, toujours dans le but de réunir la plus grande partie des acteurs locaux autour d'un même projet.

1.b) Dans certaines communes, la CCI locale a ainsi développé un projet de partenariat avec la DRAC afin de promouvoir le mécénat au sein des PME, c'est notamment le cas dans la Nièvre. Ce mécénat permet alors aux entreprises, même les plus modestes, de s'inscrire dans un projet culturel local et d'ainsi gagner en notoriété, tout en minimisant son engagement financier car elles bénéficient d'un crédit d'impôt à hauteur de 60% de l'investissement, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires Hors Taxes, mais avec un report possible sur 5 ans en cas de dépassement de ces 0,5% du CA. Le mécénat permettrait non seulement de valoriser les entreprises locales, mais aussi d'éviter un recours trop important au bénévolat. Effectivement il ne faut pas oublier qu'un acteur majeur de la réussite d'une manifestation culturelle d'envergure au sein d'une commune, réside dans le noyau des associations locales. Or la plupart de ces associations fonctionnent avec des bénévoles, qui, par définition ne sont pas des agents du service public, et ont donc un statut particulier à bien prendre en compte si on les sollicite pour aider et participer à la manifestation. Ils peuvent par ailleurs apporter une sorte de mécénat supplémentaire en sollicitant, par exemple, une demande de sponsoring via leur association. Il faudra cependant en tenir compte ultérieurement dans le plan de communication de l'événement car le sponsoring, à la différence du mécénat, exige une contre partie publicitaire.

Ainsi on voit que par le biais des subventions, du mécénat, voire du sponsoring, on pourrait réunir les acteurs locaux autour du projet culturel, à savoir une manifestation son et lumière, en plein air et/ou sous chapiteau à proximité des vignobles, tout en optimisant son coût de fonctionnement. Il est tout de même important de rappeler que cette manifestation devra malgré tout être organisée dans le respect du cadre réglementaire.

II Les règles de sécurité au regard des manifestations extérieures

II a) Qui dit projet culturel son et lumière, à destination d'au moins 2500 personnes, en plein air, nécessite de se renseigner et d'appliquer les règles de sécurité nécessaires au bon déroulement de la manifestation. Effectivement il faut savoir où et quand va se dérouler la manifestation afin de la préparer correctement, et connaître les conditions d'accueil du public. Ainsi si l'événement est avec entrée payante par exemple il faudra prévoir un service d'ordre pour encadrer celle-ci, comme on le voit sur le site de la préfecture de l'Eure, dans l'article sur la sécurité des manifestations. Si on s'entoure des associations, telles des associations sportives, pour tenir des stands de restauration et des buvettes il faudra prévoir les autorisations de débit de boissons. De plus recourir à des bénévoles n'est pas sans risques pour la commune : il faut bien vérifier son assurance en matière de responsabilité civile, car le bénévole est considéré comme un véritable collaborateur du service publique. A ce titre qu'il soit victime ou à l'origine d'un dommage la collectivité sera responsable. Faire appel à des bénévoles ne dédouanne pas la collectivité de sa responsabilité civile, et elle doit donc bien vérifier sa couverture multirisque. De plus une manifestation son et lumière en extérieur, que ce soit sous chapiteau ou en plein air, voit souvent passer la commission de sécurité qui pointera les défauts de sécurité le cas échéant et pourrait empêcher le bon déroulement de celle-ci. C'est pourquoi il faut bien établir à l'avance les différents points indispensables à respecter pour mener à bien cette manifestation dans les conditions réglementaires, comme : un poste de secours, prévoir des toilettes et des points d'eau pour l'accueil du public, un plan d'évacuation, un plan d'accès pour les pompiers, des extincteurs adéquats suivant les lieux de destination, un fléchage efficace pour l'ensemble du site, etc.

Tous ces éléments assurent à la manifestation, d'ainsi se dérouler sans risque(s) pour le public. Et une manifestation d'envergure qui se passe dans de bonnes conditions permet alors des retombées financières éventuelles et avant tout un réel rayonnement de la commune.

II b) Les différents acteurs qui auront participé à l'événement, notamment les mécènes, attendent avant tout de retirer une notoriété de cet événement. Son bon déroulement paraît dès lors indispensable. Pour peu que la manifestation soit payante, la commune elle-même a tout intérêt à respecter le cadre réglementaire pour mener à bien son événement. Une manifestation réussie est une manifestation où on se sent en sécurité sans devoir s'en soucier. Elle permet ainsi de faire rayonner la commune, de valoriser un site en particulier qui mettra là aussi en valeur son patrimoine, tout en faisant participer le tissu local. Même si le respect des règles de sécurité est primordial, faire participer les associations, les particuliers, et les entreprises permet alors de réunir les acteurs locaux autour d'un grand projet commun, qui peut aussi être amené à être reconduit, voire pérennisé à l'avenir.

C'est pourquoi en préparant consciencieusement une manifestation, comme celle envisagée à TECHNIVILLE, et en englobant et encourageant la participation du tissu local, la collectivité s'assure d'un événement qui la fera rayonner, mais qui ravira aussi les acteurs de celle-ci avec des retombées non négligeables telles le gain financier pour certains, la reconnaissance et la notoriété.